

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize,

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS : M. DE MEAUX Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à M. DUMOULIN André

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme GEFFROY Marie-Jeanne

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 08 MARS 2016

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 29 MARS 2016

- INFORMATIONS SUR LES PROJETS « CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE » ET « AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE », APRES LE RENDEZ-VOUS FIXE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE RHONE-ALPES (Architecte des Bâtiments de France)

- AGENDA 21 : INFORMATIONS SUR L'AUDIT REALISE

- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour, le dossier suivant :

- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION ET AU RACCORDEMENT DE LA SIRENE D'ALERTE COMMUNALE AU NOUVEAU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION A LA POPULATION.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 08 MARS 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

M. Frédéric BLANCHON demande à ce que soit précisé : « l'abri en béton est supprimé..... » dans la rubrique « Autres » -Réunion avec la Maison du Département du Rhône du 26 février 2016 concernant l'abribus « Le Nelly », aménagement sur la RD 306 ;

M. Frédéric BLANCHON demande à ce que soit précisé sur le compte-rendu et sur le règlement : «pour les associations, un état des lieux simplifié sera fait, par le responsable de l'association, avant et après la mise à disposition de la salle.... » dans l'ordre du jour « Salle des fêtes : projet de mise en place d'un règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle par les associations.

M. Laurent CHEVEREAU fait remarquer une faute de frappe et demande sa correction, à savoir : le mot « votre » à la place du mot « vote » dans l'ordre du jour « Subventions communales -ligne « la confrerie du nœud du vigneron », dernier colonne du tableau.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques et demande au conseil de bien vouloir se prononcer ; les remarques étant prises en compte, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 08 mars dernier.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 29 MARS 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de conseil du 29 mars 2016.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION ET AU RACCORDEMENT D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Délibération 2016/21

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale ; qu'il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne ;

CONSIDERANT que les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ; qu'il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la populations) ;

CONSIDERANT que les Préfectures ont été sollicitées en 2010, à la fois pour effectuer un recensement national des sirènes, et pour déterminer leurs besoins complémentaires en moyens d'alerte au vu du parc recensé, de la couverture optimale des bassins de risques dans le département et des éléments de méthodologie qui leur ont été fournis ; que le dénombrement et la caractérisation du parc des moyens d'alerte ont permis aux acteurs de l'alerte et de l'information des populations de disposer de la cartographie la plus exhaustive et la plus fiable possible des moyens existants ;

CONSIDERANT qu'un principe de cotation nationale des zones d'alerte a été élaboré par la DGSCGC et appliqué par les Préfectures, avec une coordination de l'application des critères assurée par les états-majors interministériels de zone, pour déterminer des zones d'alerte prioritaires ; que cette cotation prend en compte la population, sa densité ainsi que l'intensité, la cinétique et la prévisibilité du ou des risques. Six cent quarante zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de mille sept cent quarante-quatre zones pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

CONSIDERANT que la sirène, objet de la convention, implantée dans une de ces zones d'alerte de priorité 1, a vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours, qu'elle porte sur l'installation et le raccordement au système d'alerte et d'information des populations, d'une sirène d'alerte, propriété de l'état, installée sur un bâtiment de la commune : salle des fêtes, avenue de la Gare 69380 MARCILLY D'AZERGUES et fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions suivantes :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes à la présente décision au chapitre 011, section de fonctionnement du budget principal de la commune.

INFORMATION SUR LES PROJETS « CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE » ET « AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE », APRES LE RENDEZ-VOUS AVEC LES ABF

Monsieur le Maire dit avoir rencontré les services des ABF, assisté de Monsieur Georges BELET, Maire-adjoint, le vendredi 08 avril dernier ; étaient présents autour de ce dossier, Mme DELOMIER-ROLLIN Florence et M. MATHEVON Denis (services ABF), Mme MAUREL Claire et Monsieur BERNARD Gilles (Agence 2BR, maître d'oeuvre), Monsieur FAVRE Guillaume (SEMCODA, assistant à la maîtrise d'ouvrage).

Il dit que le projet retravaillé avec les services du CAUE a été présenté à cette réunion et que le dialogue entre les ABF et l'agence 2BR a repris. Il souligne que cette nouvelle présentation de l'école sur deux niveaux semble plaire davantage à Mme l'architecte des bâtiments de France qui prête aussi une très grande attention sur l'amélioration apportée à l'aspect extérieur laissant apparaître dans cette nouvelle esquisse beaucoup plus d'espaces aménagés et de verdure.

Mais il confirme que rien n'a été décidé ce jour-là et que notre architecte continuera à travailler sur le projet en collaboration avec les services des ABF.

Il rappelle que chaque conseiller avait la possibilité de consulter ces nouveaux plans via internet avant la réunion de ce soir et ouvre la discussion.

Beaucoup d'interrogations de la part des conseillers présents qui pourront reformuler leurs inquiétudes à la présentation du plan d'ensemble finalisé qui sera faite aux Conseillers par l'Agence 2BR dans les prochaines semaines et à laquelle seront conviés les enseignants.

Il réaffirme que le conseil n'est pas obligé d'accepter ce dossier retravaillé qui diffère tout de même du dossier initialement établi par l'ensemble des élus mais il rappelle que, pour une ouverture du groupe scolaire à la rentrée de 2017/2018, il faut prendre conscience que ce dossier doit avancer dès à présent, que tout doit être fait pour éviter une procédure judiciaire et que cette nouvelle présentation n'est pas si négative d'autant plus que l'agencement intérieur du bâtiment reste à l'appréciation des conseillers.

AGENDA 21 : INFORMATIONS SUR L'AUDIT REALISE

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la réunion du 07 avril qui s'est déroulée en mairie, en présence de Madame PELLEGRIN Marie-France, représentante de l'Association « Notre Village » qui mène cet audit, Mmes DEROBERT-MASURE Josette, GOUBEAU Ghislaine, GEFFROY Marie-Jeanne, M. TISOPULOT Patrick auxquels étaient associés Madame LAGARDE Andrée, Monsieur GRAILLE Louis Marie en tant qu'administrés désignés.

Les échanges ont été très enrichissants, Madame PELLEGRIN a pris en compte de nombreuses informations données suite à un programme de questions suivi permettant ainsi une connaissance approfondie de la commune.

Monsieur TISOPULOT rappelle que les conseillers ont le devoir de mobiliser les Marcillois pour expliquer à toutes et tous l'intérêt de la mise en place de cet « agenda 21 » car sans eux, il ne sera pas possible d'aboutir vers une réussite commune.

L'audit doit être rendu en mairie le 20 mai prochain, Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique est à programmer, à la salle des fêtes, le vendredi 03 juin 2016 à 20 heures et que tous les habitants seront conviés à y participer.

DIVERS

Néant

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1 - Intercommunalité

Néant

2- Syndicats

- SYNDICAT BASSE VALLEE D'AZERGUES : réunion sur le moustique « tigre »

Madame DELATTRE-QUENEY Delphine rappelle la réunion publique intercommunale prévue le 12 mai prochain à la salle des fêtes de MARCILLY et qu'elle est actuellement en contact avec M. PERSIN, Président du Syndicat, pour l'organisation de cette soirée. Tous les habitants recevront une invitation.

3- Commissions

- Commission « Urbanisme » : réunion du 12 avril 2016

Trois dossiers ont été examinés :

*** Déclarations préalables**

Zone UC

Réalisation d'une clôture

Dossier envoyé aux ABF le 22/03/2016

La commission d'urbanisme n'a rien de particulier à signaler mais elle reste dans l'attente de l'avis des ABF.

Zone UC

Isolation façade par l'extérieur et enduit, changement des ouvertures : modification et création

Dossier envoyé aux ABF le 22/03/2016

La commission d'urbanisme a fait une demande au pétitionnaire concernant la dimension des trois vélux et attend l'avis des ABF sur ce dossier.

*** Permis de construire**

Zone NH

Extension maison d'habitation par la création d'une véranda. Création de deux fenêtres et réfection du toit du garage.

Dossier envoyé aux ABF et à la Préfecture le 05/04/2016 d'où modification du délai d'instruction porté à 4 mois.

La commission d'urbanisme a réclamé des pièces complémentaires au pétitionnaire pour la réfection de la toiture de son garage et des précisions sur les dimensions des ouvertures. Elle reste aussi dans l'attente de l'avis des ABF.

- Commission « bâtiments voirie » : réunion du 05 avril 2016

Monsieur BLANCHON dit que cette réunion portait sur l'ordre des priorités des commandes.

Il dit que l'intervention du SYDER pour les changements de lampadaires est toujours en cours.

Monsieur CORNAGLIA Gérard rapporte que certains cyclistes empruntent le chemin des grandes terres dans le mauvais sens, malgré la signalisation « sens interdit » mise en place. Il demande à Monsieur le Maire d'accepter l'achat d'un panneau de signalisation supplémentaire dédié aux cyclistes confirmant également le sens interdit aux deux roues.

- Commission « relation-information » : réunion de hameau « Bramefond » du 02 avril 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne fait le compte-rendu de cette rencontre :

Six administrés étaient présents. Les points suivants ont été abordés :

- un collectif des « voisins vigilants » existe en lien avec la gendarmerie, aujourd'hui des échanges de mails ont lieu pour que de nouvelles personnes intègrent ce collectif ;

- la disparition d'un panneau « voisins vigilants » et la mise en place de panneaux complémentaires qui reste toujours en suspens ; décision liée à la possibilité d'installer un collectif pour l'ensemble du village ;

- lors de la réfection des colonnes d'eau potable prévue au 2^{ème} semestre 2016, les habitants demandent à ce qu'ils soient informés de la date de commencement des travaux et du déroulement de cette opération afin d'éviter les incompréhensions ;

- les travaux opérés actuellement par le SYDER pour la mise aux normes de l'éclairage public et une meilleure maîtrise de la consommation ;

- l'agenda 21 abordé, bonne écoute de la part des personnes présentes et qui ont été invités à rejoindre le mouvement.

Ces échanges se sont déroulés dans une ambiance conviviale avec l'espoir que la tranquillité qui règne perdure encore longtemps.

4- Autres

- Mariage du samedi 07 mai 2016 à 11 h : M. TISOPULOT assurera les fonctions du secrétaire.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées :

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 mai 2016 à 20 h 30

Mardi 14 juin 2016 à 20 h 30

CCAS

Mardi 17 mai 2016 à 20 h

Mardi 07 juin 2016 à 20 h